

LA PLANIFICATION URBAINE A L'ÉPREUVE DE LA CULTURE POLITIQUE. UNE VILLE EN DÉVELOPPEMENT : GUADALAJARA (MEXIQUE)

par Jean RIVELLOIS*

INTRODUCTION

Nous nous proposons d'analyser ici comment une culture politique peut mettre en échec les objectifs de planification qui relèvent d'institutions bureaucratiques d'Etat et rendre ainsi caduques nombre de politiques de développement ; en effet, parce que ces dernières ne prennent pas suffisamment en compte les modes d'organisation politiques qui fondent localement les modes de redistribution des richesses, elles s'avèrent inadéquates à atteindre leur objectif de restructuration de l'appareil productif. Les changements attendus ne s'opèrent pas, et les acteurs qui relancent le sous-développement — par l'accroissement des inégalités sociales —, en s'accaparant la plus grande part des richesses nationales sont les mêmes qui, en s'appuyant sur un réseau d'alliances, conservent le contrôle des institutions d'Etat. Il en résulte qu'un système d'action réel (politique et économique) opère simultanément à un système d'organisation formel (bureaucratique, administratif et juridique) qui le recouvre et lui sert de légitimité.

Pour décrire ce phénomène, nous avons choisi un champ particulier où s'exerce un grand nombre de politiques de développement : il s'agit de la planification urbaine qui est censée anticiper et orienter l'expansion de villes dont les périphéries concentrent la majeure partie de la pauvreté des pays du Sud. Nous fonderons notre analyse sur une étude de cas localisée dans un pays qui, à travers son histoire, a été fortement

* Chargé de recherches ORSTOM (Institut français de Recherche scientifique pour le développement en coopération).



Fonds Documentaire ORSTOM
Cote : B* 19713 Ex : 1

imprégné des systèmes d'action nord-américains et européens : il s'agit du Mexique. De par sa situation d'Etat frontière entre le Nord et le Sud, le Mexique constitue un laboratoire de cette superposition de méthodes de planification urbaine de type fonctionnaliste ou bureaucratique, et de structures politiques et sociales traditionnelles fondées sur le caciquisme et le clientélisme. Cette juxtaposition de modèles d'organisation est une caractéristique des pays en développement qui ont adopté des systèmes modernes de planification auxquels se sont adaptées les anciennes structures de pouvoir et de socialisation. Nous étudierons la coexistence de ces deux modes de structuration sociospatiale à Guadalajara — la capitale de l'Etat du Jalisco, dans la région centre-ouest du Mexique —, qui est la deuxième ville du pays par le nombre de ses habitants ainsi qu'en termes d'échanges commerciaux, et la troisième par le volume de sa production industrielle (derrière les villes de Mexico et de Monterrey). Comme dans nombre de pays du Sud, le territoire mexicain est fortement centralisé, ce qui ne manque pas de se traduire par de fortes concentrations urbaines, même à l'échelle régionale¹. Ainsi, la ville de Guadalajara s'est tellement étendue au cours des vingt dernières années qu'elle a absorbé les « municipales » se trouvant à sa périphérie ; telle est la raison pour laquelle a été créée en 1978 la Zone métropolitaine de Guadalajara (ZMG) qui regroupe six municipales² et permet une gestion commune — c'est-à-dire intermunicipale — de divers services publics. La ZMG s'étend sur une superficie d'environ 28 000 hectares ; sa croissance annuelle est estimée à 1 300 ha, ce qui représente approximativement 180 000 personnes.

Malgré un système de planification hiérarchisé selon les principes de la théorie fonctionnaliste (chaque niveau de pouvoir — municipal, étatique et fédéral — ayant compétence pour agir sur un aspect du développement urbain), le contrôle de l'expansion de la ville de Guadalajara a échappé aux autorités à partir des années 1970, période au cours de laquelle est apparu le phénomène de prolifération des *lotissements irréguliers* à la périphérie de la ville.

Un tel phénomène n'est pas propre à la ville de Guadalajara et il concerne la plupart des grandes métropoles du Mexique (ainsi que celles des pays du Sud en général) ; il consiste, pour les nouveaux habitants des villes, à s'installer où la terre est disponible et bon marché, c'est-à-

1. Les effets des politiques de décentralisation provoquent plutôt un *déplacement de la centralisation au niveau régional* et l'accroissement des grandes métropoles de l'intérieur ; par exemple, Guadalajara concentre 74 % des établissements industriels de l'Etat du Jalisco (dont elle est la capitale) et regroupe 85 % du personnel de ce même Etat ; la population de cette agglomération avoisine les 3 millions d'habitants, ce qui correspond à près de 70 % de la population de l'Etat du Jalisco.

2. Découpage administratif territorial.

dire à la périphérie. Là, les migrants et leurs familles construisent une maison qu'ils implantent sur des terrains privés ou publics (dans ce dernier cas, il peut s'agir de réserves foncières) en fonction des possibilités que leur offre leur appartenance à des réseaux de connaissances fondés sur la clientèle, la famille ou l'origine géographique — aucun de ces critères n'étant exclusif des autres ; leur action s'opère soit de manière individuelle (en traitant directement avec les précédents utilisateurs du sol), soit collectivement lorsqu'ils peuvent disposer du soutien d'organisations populaires pour « envahir » des terrains vacants. Concernant le type d'occupation, il peut être soit légal lorsqu'il concerne une transaction (dûment enregistrée) entre particuliers, soit illégal lorsque les terrains sont occupés sans titres de propriété, ou vendus par des personnes qui n'en sont pas les véritables propriétaires, comme c'est souvent le cas au Mexique ou en Afrique.

Actuellement, les lotissements irréguliers concernent approximativement 23 % de la superficie de la ZMG, soit 6 100 ha, et regroupent environ 25 % de la population de l'agglomération urbaine, c'est-à-dire environ 800 000 personnes. Ils sont composés pour 75 % d'entre eux de terres sociales *ejidales*¹, tandis que 21 % se trouvent sur des zones privées, et 4 % sur des terrains publics ; leur rythme de croissance est de 7,5 % l'an.

Face à l'ampleur d'une telle situation et pour remédier au décalage existant entre la réalité de ces lotissements et leur illégalité — puisque, dans la pratique, les terrains sont vendus, lotis et occupés comme s'ils étaient des propriétés privées urbaines —, les autorités décidèrent la création d'un organisme, la CORETT (Commission de régularisation de la tenure de la terre)², chargé de convertir ces terres urbaines *ejidales* au régime de la propriété privée. Le statut de la terre au Mexique est une des causes de la difficulté à mettre en œuvre une planification urbaine qui déboucherait sur la maîtrise de l'accroissement territorial des grandes agglomérations ; ainsi, à Guadalajara, le Plan d'urbanisme ne

1. Le statut des *ejidos*, qui a prévalu jusqu'au début de 1992, avait été défini dans l'article 27 de la Constitution de 1917 ; suite à la Révolution (1911-1917) et pour donner satisfaction aux revendications des paysans, une redistribution des terres fut alors mise en œuvre qui s'opéra au détriment des grandes propriétés (les *latifundios*) ; c'est ainsi que l'État concéda aux paysans des parcelles (par un système dit « de dotation »), et pour soustraire celles-ci au commerce et à la spéculation, il fut décidé de conserver à ces terres une tenure particulière : elles devaient demeurer *propriété sociale et inaliénable de la Nation* — donc propriété fédérale —, ne pouvaient excéder 10 ha, étaient transmissibles et réservées exclusivement à un usage agricole ; il y a actuellement 28 800 *ejidos* sur le territoire mexicain, et nombre d'entre eux ne peuvent être cultivés par manque de fertilité des terres.

2. La CORETT fut créée par décret présidentiel du 20 août 1973 ; le travail de ses membres consistait à préparer et à instruire les dossiers d'expropriation des *ejidos* ; mais, en dernière instance, la décision relevait du président de la République qui, seul, pouvait décider de l'inscription des terres *ejidales* au registre public de la propriété (puisque les dotations *ejidales* initiales avaient elles-mêmes été accordées de par la volonté politique présidentielle).

s'applique que sur environ 40 % de la superficie de l'agglomération ; dans les lotissements irréguliers, à la fin des années 1980, les services de « la Direction de la planification de l'Etat » estimaient le déficit de distribution de l'eau à 60 %, celui du drainage à 70 %, celui de l'éclairage public à 40 %, tandis que le réseau électrique ne couvrait que 65 % des besoins ; d'autre part, à la même époque, seulement 34 % des terres urbaines *ejidales* avaient été régularisées, et 42 % d'entre elles étaient en cours de régularisation, le reste ne faisant l'objet d'aucune procédure de mise en conformité ; la moyenne des délais de régularisation (c'est-à-dire, pour les habitants, d'accession à une propriété légale) dans les zones *ejidales* était alors d'environ huit années.

Malgré tout, les blocages à la planification ne peuvent se réduire à cette unique cause de l'existence des *ejidos*, et nous allons essayer de montrer comment des structures sociales et politiques préexistantes peuvent également influencer sur la mise en pratique de théories planificatrices parfois inadaptées au contexte dans lequel elles s'insèrent.

PLANIFICATION ET POLITIQUE URBAINE : LA QUESTION DE LA LOI

Comme dans la plupart des pays en développement, l'expansion urbaine de la ville de Guadalajara semble échapper au contrôle des pouvoirs publics ; en effet, des lotissements irréguliers, où s'entasse une grande partie de la population, ceinturent la ville, et nombre d'entre eux sont dépourvus des services urbains élémentaires. Il n'en a pas toujours été ainsi. Jusqu'aux années 70, il n'y avait pas de lotissements irréguliers à Guadalajara (en 1988, par contre, on estimait que plus de 20 % de la superficie de la zone métropolitaine était occupée par des lotissements irréguliers) et les pouvoirs publics avaient mis en place un système original de financement des infrastructures urbaines qui permit de réaliser les grands travaux de l'agglomération : il s'agissait de faire participer directement les agents économiques du secteur privé à la prise de décision et à la réalisation des travaux d'urbanisation.

Les grandes migrations urbaines ainsi que la crise qui a frappé le pays à partir des années 80 ont fortement ralenti les effets de cette collaboration public-privé. La périphérie est partie à la dérive, la spéculation foncière et immobilière est devenue une fin en soi, beaucoup de capitaux privés ont quitté le pays, l'Etat s'est appauvri et donc les instruments traditionnels de planification n'ont plus rempli leurs fonctions d'*anticipation et d'orientation de la croissance urbaine*. Mais, en fait, ce système

de collaboration était-il un instrument de planification urbaine ? ou les travaux réalisés à travers lui l'ont-ils été indépendamment des plans qu'elles étaient censées refléter ? En d'autres termes, si les plans urbains n'avaient pas existé, la configuration actuelle de la ville aurait-elle été différente ?

Ce système de collaboration par lequel ont été conçus les principaux aménagements de la ville avait été rendu possible par le fait que, à l'issue de la réforme agraire, une recomposition du pouvoir local et régional s'était opérée ; de nouvelles alliances avaient ainsi été dessinées, permettant aux dirigeants économiques de participer à des formes singulières de partage du pouvoir local à Guadalajara. Pour ce faire, trois institutions charnières avaient été créées :

Le Banco Refaccionario de Jalisco : mis en place en 1930, cette institution mixte devait fusionner des capitaux gouvernementaux et privés dans l'objectif de lancer des projets communs de développement.

Le Consejo de Colaboración municipal : au sein de ce conseil participent, depuis 1943, des représentants des syndicats officiels, des membres de la municipalité de Guadalajara et des délégués du secteur privé parmi lesquels les commerçants sont les plus actifs ; le conseil a pour but la réalisation de certains investissements sous le contrôle direct de l'Etat, et ceci par la négociation quotidienne entre les agents des secteurs public et privé ; le système de financement mis en place a permis la réalisation de quelques-unes des plus importantes infrastructures urbaines existantes, grâce au prélèvement d'un impôt spécial appliqué directement aux bénéficiaires des travaux engagés, sur la base d'un calcul de la plus-value foncière produite ; quant à la promotion et à la gestion des opérations, elles relèvent des mêmes mécanismes « de concertation » entre secteur public et certains groupes sociaux organisés, parmi lesquels les associations patronales et corporatistes locales ; de cette manière ont été réalisés, entre 1940 et 1970, les deux tiers de la voirie primaire centrale de Guadalajara, ainsi que les réseaux d'eau potable et d'égouts de cette même zone ; ainsi, le secteur privé a pu obtenir les concessions qui lui ont permis d'agir directement sur le développement urbain tout en réalisant ses propres « affaires ».

La vice presidencia de Guadalajara : cette dernière instance a été mise en place au milieu des années 1940 : il s'agit d'attribuer le poste de premier adjoint au maire à un représentant des entrepreneurs, souvent un homme de confiance du secteur privé — commercial ou industriel ; l'objectif de cette participation à une charge électorale consiste, pour le secteur privé, à contribuer à la mise en œuvre de « l'embellissement de la ville ». *En fait, les fonctions du vice-président municipal sont diverses : il est d'abord chargé des relations publiques au sein de la municipalité, mais*

il sert surtout de courroie de transmission des informations du niveau administratif et politique vers les agents économiques, ce qui permet à ces derniers de connaître par anticipation les projets et marchés publics d'investissement.

La collaboration privé-public a fonctionné efficacement jusqu'aux années 70. A partir de ce moment-là, elle s'est trouvée « grippée » par le fait qu'a été modifié l'équilibre des rapports consensuels de politique urbaine qui avait fondé jusqu'alors la programmation des travaux d'intérêt public. Tout d'abord, la structure productive locale a été réorientée, le secteur industriel abandonnant progressivement son « hégémonie » régionale pour se consacrer à la conquête de marchés externes, et laissant ainsi à « l'Etat-providence » la charge de ce qui relevait auparavant des systèmes de participation locaux — et notamment le financement du développement urbain. De plus, à cause de l'accroissement urbain produit par les migrations de la croissance, et faute d'alternatives immobilières accessibles, s'est développé un processus informel d'urbanisation incontrôlée à la périphérie des grandes agglomérations comme Guadalajara¹. C'est ainsi que, à partir des années 1980, l'Etat s'est retrouvé en position d'infériorité vis-à-vis du secteur privé, autant financièrement (car le poids de la dette se faisait lourdement sentir) que socialement (du fait, principalement, que le contrôle des flux migratoires lui échappait). Dès lors que les acteurs qui participaient à la définition de la politique urbaine s'étaient désolidarisés, la planification urbaine a elle-même été vidée de son contenu pratique, et ceci d'autant plus que l'Etat a donné la préférence, sans en avoir les moyens, aux systèmes de financement publics « à fonds perdus », contrairement aux mécanismes de récupération qui avaient été utilisés jusqu'aux années 1970.

Une telle situation était inévitable car la mise en œuvre de toute planification suppose que, simultanément à la définition des plans, les pouvoirs publics se donnent les moyens juridiques, institutionnels et financiers d'appliquer les décisions contenues dans les plans eux-mêmes, sinon ceux-ci n'auront d'autre valeur que formelle et ne pourront contribuer à la maîtrise de l'espace ; en d'autres termes, les plans doivent prendre en considération les possibilités de leur exécution en tant que programmes réels. Or, au Mexique, la loi elle-même — censée donner une légalité aux plans — ne possède pas ce caractère de « valeur absolue » qui existe dans des pays où le corpus juridique constitue un des fondements historiques des Etats-nations. Dans la réalité mexicaine, la majorité des décisions relèvent d'un consensus social entre les diffé-

1. Cf. Esteban Warrio Hernandez, *Servicios urbanos en Guadalajara : las lecciones del pasado frente al siglo XXI*, *Reflejos*, n° 7, 1990, p. 42 à 51.

rentes parties concernées, consensus qui ne vaut que tant que durent les alliances à partir desquelles il a été établi.

A travers cette logique, la loi sert à entériner un consensus, mais elle ne constitue une référence que pour les acteurs inclus dans ce consensus, si bien qu'elle ne contraint pas à un engagement de droit et de devoir pour l'ensemble du corps social. De plus, et afin de conserver certaines marges de liberté, les acteurs impliqués dans le consensus s'attribuent, individuellement, certaines possibilités de transgresser les termes de l'accord, et ceci avec l'assentiment des autres partenaires. La loi est donc faite de manière à conserver une grande souplesse dans son interprétation, ce qui permet d'actualiser sans cesse les négociations entre les différents groupes sociaux. L'application de la loi reflétera donc l'état des rapports de force et de domination qui détermine le jeu des différents acteurs ; selon que l'un des acteurs disposera d'un pouvoir dominant, c'est son interprétation de la loi qui prévaudra, ainsi que sa manière de l'appliquer. Telle est la raison pour laquelle la « chose publique » est sujette à d'incessantes appropriations privées. Une telle utilisation de la loi favorisera l'exercice d'un *pouvoir de cooptation et de dérogation* à travers lequel sera privilégié ce qui peut être réalisé immédiatement et hors des contraintes formelles, au détriment de ce qui pourrait se faire sur le long terme et dans le respect des lois.

Dans cette perspective qui évacue le long terme, il est bien évident que les plans urbains deviendront rapidement obsolètes faute de permettre aux différents groupes sociaux majoritaires (en pouvoir accumulé ou en puissance de leur clientèle) de participer à leur exécution et de satisfaire ainsi leurs intérêts respectifs. Inversement, si jusqu'aux années 60-70, l'urbanisation a pu s'effectuer d'une manière satisfaisante (pour ce qui concerne la typologie et la morphologie urbaines, mais également en regard de la construction d'équipements, d'infrastructures et de services), c'est parce qu'existait à cette époque une *convergence d'intérêts entre les acteurs du secteur privé et les représentants de l'Etat*, pour que la ville de Guadalajara reflète la richesse de ces groupes et la prospérité commerciale d'alors. Dans cette logique, la loi et les plans sont mis « au service » du marché, et les pratiques de contournement de la loi sont autorisées lorsqu'elles favorisent les intérêts des acteurs qui contrôlent ce marché.

Cependant, depuis le début des années 1980, la crise économique et la diminution des ressources de l'Etat qui en est résultée ont imposé une réorientation des alliances qui avaient fondé le système consensuel antérieur ; dès lors, il ne s'est plus agi de redistribuer « en aménagements » les fruits de l'abondance, mais plutôt de sauver le système dans son entier en attribuant, sélectivement et autoritairement, les maigres res-

sources provenant de la dépendance aux organismes internationaux de financement. C'est ainsi que, depuis cette période, la politique économique mexicaine a amorcé un virage libéral qui s'est traduit par un important *désengagement de l'Etat* vis-à-vis du secteur de l'aménagement urbain, considéré comme non rentable immédiatement. Les moyens attribués aux institutions ayant en charge le secteur urbain ont donc été fortement limités, la nouvelle politique officielle étant dès lors de *laisser-faire* l'aménagement de leur espace par les habitants eux-mêmes, tandis que la plus grande partie des ressources disponibles était orientée vers le soutien à l'activité industrielle.

L'Etat — ne disposant plus des ressources de la croissance — était alors acculé à laisser les agents économiques se consacrer à la recherche de nouveaux profits et, par ailleurs, il devait prendre en charge, sans en avoir les moyens, la planification et l'aménagement des villes ; ainsi, les lotissements irréguliers dans la métropole de Guadalajara couvrent approximativement 5 000 ha et le déficit accumulé de services pour ces quartiers était estimé, en 1989, à 600 milliards de pesos (pour donner un ordre de grandeur, le budget de l'Etat du Jalisco était, pour la même année, de 900 milliards de pesos). C'est à partir de ce moment-là que les périphéries urbaines ont commencé à déborder, que la spéculation s'est amplifiée — s'imposant comme le substitut d'une politique urbaine défaillante — et que *la tentative antérieure de maîtrise de la croissance urbaine a été remplacée par l'impératif de contrôle « politico-policier » de l'espace social urbain, sur la base d'une organisation et d'une division des pouvoirs locaux.*

ORGANISATION SOCIALE ET POUVOIR LOCAL : LA QUESTION DE L'INTÉGRATION URBAINE

Le système mexicain d'urbanisation « au coup par coup » peut se substituer efficacement à l'application des plans urbains : des quartiers nouveaux apparaissent qui s'emboîtent aux plus anciens et le plan informel qui semble régir l'ensemble n'a que peu de liens avec les plans urbains dessinés et prévus en zones. C'est ainsi que, à Guadalajara, 70 % de la croissance urbaine s'effectue par le jeu de la spéculation foncière privée, avec la bienveillance souvent active des agents de la CORETT (ce qui revient à constater que 30 % seulement de l'expansion urbaine est conforme aux plans) ; en plus, certaines promesses électorales que les terres *ejidales* urbaines seraient régularisées et dotées de services en 1992 (à l'issue des élections municipales) ont provoqué l'effet pervers d'ac-

croître le nombre des lotissements irréguliers, aboutissant ainsi à la saturation des terrains privés à la périphérie de la ville. *En fait, c'est la spéculation hors planification, de la part des promoteurs privés, qui a permis de résoudre — certes avec beaucoup d'insuffisances au niveau des services et des équipements — le problème du logement pour le plus grand nombre.*

La spéculation s'exerce autant à la périphérie des villes (sur les terres agricoles en voie d'urbanisation) qu'intra-muros où l'enjeu est constitué par la multitude de lots privés vides, et donc inutilisés pour les besoins de logements ; ces lots (qui représentent environ 20 % de la superficie totale de l'agglomération, c'est-à-dire 5 600 ha) sont l'objet d'un commerce lié à la plus-value qu'ils acquièrent avec le temps. Mais, fondamentalement, cette spéculation est la manifestation, en termes de politique urbaine, du système dominant d'organisation sociale qui repose, au Mexique, sur le développement, par chaque groupe d'acteurs, de *stratégies d'ordre clientéliste* ; c'est à partir de ces stratégies que seront activées toutes les pressions politiques « ascendantes » qui auront pour but de favoriser la satisfaction des besoins ponctuels des membres intégrés à la clientèle. En fait, si « les parties » remontent vers le centre, c'est parce qu'elles en sont issues et qu'elles trouvent dans le centre leur condition d'existence : le centre est « le tout » ; le centre est contrôlé par le parti dominant — le PRI (Parti révolutionnaire institutionnel) qui détient le pouvoir politique au Mexique depuis près de soixante années. *Le centralisme* qui régit le fonctionnement des institutions se manifeste à travers un système politique fortement présidentialiste, incompatible avec l'émergence de pouvoirs locaux indépendants. La reproduction du système politique et social dans son ensemble s'oppose à la mise en œuvre de toute politique de *décentralisation* ; en effet, celle-ci risquerait de déboucher sur l'accroissement des capacités de décision au niveau régional, ce qui impliquerait un accroissement du pouvoir des gouverneurs au détriment du pouvoir présidentiel, ainsi qu'un accroissement du pouvoir des maires au détriment du pouvoir des gouverneurs, ce qui ne semble pas envisageable dans l'immédiat.

Dans une telle perspective, le pouvoir local se trouve fortement dépendant de structures clientélistes personnalisées, et l'acteur qui dominera la clientèle sera celui qui aura la capacité d'exercer — de par l'étendue de son réseau de relations ou sa participation directe à l'administration publique — la plus forte influence sur son environnement. Cette influence s'exercera à deux niveaux différents : d'abord au sein même de la clientèle qui apparaîtra d'autant plus forte que ses membres seront « fidélisés », c'est-à-dire captés d'une manière inconditionnelle et soumis à une hiérarchie et à des valeurs préconstituées ; ensuite, vis-à-

vis de l'extérieur par la capacité de mobilisation du groupe face aux clientèles concurrentes et donc par un déploiement de forces qui déterminera l'efficacité de la pression exercée. Plus le réseau sera large, incluant des acteurs influents à des niveaux élevés du pouvoir (politique, social ou économique), plus les possibilités de satisfaire l'objectif recherché seront importantes. Telle est la raison pour laquelle le même pouvoir se reproduit depuis soixante ans au Mexique, en recouvrant toute la société de ses clientèles (entretenues quotidiennement). Pour ce faire, diverses institutions et organisations encadrent et structurent la société. Elles sont l'émanation du parti dominant à qui elles servent de relais local ; parmi celles-ci, il faut citer les syndicats, les comités de section du Parti, les associations de voisinage (dans les quartiers urbains), les assemblées de gestion des zones *ejidales* péri-urbaines ; toutes ces organisations possèdent leur propre rayon d'influence et elles territorialisent donc la sphère sociale. C'est ici que s'exerce *la véritable planification au Mexique : non pas une planification spatiale de type fonctionnaliste, mais une planification sociale de type clientéliste.*

D'autres acteurs interviennent également dans ce processus de concentration (par le centralisme et le présidentialisme) — diffusion (par les pratiques clientélistes) du pouvoir ; en ce qui concerne la politique foncière, il semble évident que, si une grande partie des agents spéculateurs exercent des professions de nature juridique (avocats, notaires...), c'est parce que leur situation leur permet d'agir sur les textes de référence (comme les lois, les règlements ou les plans qui sont toujours sujets d'interprétation). De leur position, ils tirent leur pouvoir, car plus on s'approche de la loi, plus on dispose d'influence. Or, dans une clientèle, les membres influents sont reconnus de par leur capacité à mobiliser un réseau de relations ; la puissance de l'influence provient du rayonnement potentiel du réseau, et la possibilité de maîtriser les parties supérieures du réseau confère une crédibilité et un pouvoir accrus à celui qui en est le détenteur : on lui fera confiance parce que son statut social est défini (ou prédéfini, car l'influence même du réseau familial compte pour beaucoup) comme déterminant dans la mise en œuvre des actions à entreprendre. Tel est le fondement réel des *institutions « mixtes »* qui réunissent les représentants de l'Etat et les agents du secteur privé et qui ont permis à ces derniers, dans le passé, de récolter les bénéfices de la spéculation. Il est bien évident que *ce type de « planification de rente » résulte d'une politique non interventionniste de la part des autorités de l'Etat et se trouve en complet décalage avec les plans théoriques fonctionnalistes ;* par ailleurs, c'est parce que cette planification fonctionne au coup par coup des opérations de spéculation que la ville ainsi produite se caractérise par *l'absence de composition urbaine.*

De telles politiques sont rendues possibles par leur ancrage dans l'histoire et la culture des sociétés ; en effet, l'organisation clientéliste trouve son origine dans les structures sociales agraires traditionnelles ; on se souvient de la figure du « cacique » omnipotent, exerçant un pouvoir monolithique et sans partage sur son environnement. Le processus d'urbanisation a modifié les structures et les stratégies de domination car il n'existe plus maintenant une seule clientèle qui couvre l'ensemble du corps social, mais une *multiplicité de réseaux* qui s'enchevêtrent, se croisent, se concurrencent et peuvent établir des alliances conjoncturelles. Le système s'est complexifié, les agents actifs se sont multipliés et les jeux d'influence ont fait perdre de leur pérennité au pouvoir de certains acteurs. Le Parti au pouvoir reste néanmoins le grand ordonnateur des principaux réseaux d'influence ; en effet, la plupart des postes publics de décision sont attribués non pour des raisons de compétence (comme le souhaitait Weber dans sa théorie de la bureaucratie), mais comme « cadeaux » récompensant les militants politiques fidèles, ce qui permet au Parti de noyauter toute la bureaucratie et de contrôler tout l'appareil d'Etat.

La puissance des acteurs étant établie par leur capacité à animer un réseau, cela suppose que ce réseau soit entretenu. Là aussi l'informalité est de règle. Pour s'attirer la confiance, et la solidarité des membres, il faudra les « fidéliser » en les gratifiant d'avantages financiers ou matériels dont le montant sera proportionnel à la valeur stratégique que leur confère leur statut au sein du réseau. Ces services qui constituent une rétribution informelle peuvent être soit permanents, sous la forme d'un complément régulier de salaire (tel est le cas pour certains salariés de nombreuses administrations), soit occasionnels, selon les circonstances et la nature des besoins à satisfaire. Dans tous les cas, il s'agit d'un *système d'achat ou d'échanges de services* qui apparaît comme une forme de redistribution des richesses ; cependant, lorsqu'il met en jeu de l'argent ou des biens publics appropriés à des fins d'enrichissement personnel ou d'intérêt de groupes, cela peut déboucher sur un « favoritisme » proche de la corruption. Il est en effet fréquent que les « services » des fonctionnaires soient payés à partir de certaines « caisses noires » dont disposent officiellement (c'est-à-dire avec l'accord des trésoreries générales d'où provient d'ailleurs l'argent) les responsables administratifs, sans que l'argent dépensé apparaisse dans la comptabilité publique, et donc sans qu'il soit déclaré comme imposable par ceux qui en bénéficient.

Concernant le mode de fonctionnement des administrations centrales dans de nombreux pays du Sud, il n'est pas exagéré d'affirmer que la plupart des fonctionnaires de haut rang profitent de leur situation — de proximité des centres d'information et de décision — pour se faire

rétribuer un travail qui incombe normalement au service public et gratuit. Par voie de conséquence, ces pratiques se répercutent aux échelons « inférieurs » de l'administration jusqu'à être considérées comme *allant de soi* pour débloquer certains dossiers « perdus » dans les méandres de la bureaucratie ou pour déroger aux plans et lois en vigueur. Le fait que les niveaux de salaires soient fixés très bas pour la plupart des fonctionnaires favorise évidemment ce régime de redistribution informelle en même temps qu'il permet la constitution de solides clientèles. Il faut néanmoins remarquer que de telles pratiques débouchent rarement sur l'enrichissement personnel exclusif puisque la redistribution hiérarchisée est de règle.

La redistribution peut également être « institutionnalisée » : tel est le cas, par exemple, de l'attribution des différentes municipalités qui composent l'agglomération de Guadalajara à des centrales syndicales différentes (toutes inféodées au même parti dominant). En soumettant les « affaires locales » à des alliances avec des organisations syndicales différentes, *le parti dominant morcelle et divise ainsi le pouvoir local : il joue sur la diffusion clientélaire des pouvoirs de gestion pour se conserver la concentration du pouvoir de décision*. Selon cette stratégie fonctionnent des institutions clefs dont le contrôle centralisé permet à l'Etat d'assurer sa propre reproduction ; ainsi en est-il de la CORETT — chargée de la régularisation des terres *ejidales* urbaines — qui dépend directement du niveau fédéral de la présidence de la République, mais également des Programmes nationaux de solidarité (PRONASOL) contrôlés par cette même instance présidentielle qui dispose donc, à travers ces institutions, du *pouvoir de planification sociale et politique de l'espace, ce qui permet au parti dominant de s'attribuer les bénéfices sociaux et électoraux résultant de stratégies clientélares*.

Il en est de même au niveau des Etats régionaux qui sont structurés d'une manière similaire à l'Etat national car c'est le gouverneur (en tant que représentant « fidèle et dévoué » du président de la République) qui centralise les décisions et entretient ainsi les clientèles locales au service du parti dont il est lui-même issu ; telle est la raison pour laquelle certains services publics sont contrôlés directement par les autorités de l'Etat régional qui monopolisent leur distribution ou leur concession. Parmi ces administrations qui dépendent du niveau central régional, il faut citer les services de la planification (car il est utile de pouvoir contrôler la non-application des plans par l'exercice du pouvoir de dérogation), la sécurité publique (qui permet de canaliser et de territorialiser la délinquance), le service de ramassage des ordures ménagères, le transport et la distribution d'eau potable. Ces deux derniers services sont gérés, à Guadalajara, par des organismes publics intermunicipaux qui

obéissent plus à une logique corporative ou mercantile qu'à une prestation de service public. Par exemple, la plupart des compagnies de transports publics sont contrôlées en réalité par des concessionnaires privés qui, avec l'accord des syndicats officiels, établissent les itinéraires de desserte en fonction de la rentabilité de ceux-ci plus qu'en réponse à la demande des usagers ; il existe donc un accès inégal au service de transport public, selon les différentes zones de la ville ; de plus, les équipements de transports sont obsolètes et fortement contaminants ; quant aux taxis, ils sont entre les mains d'une « organisation mixte » qui réunit les propriétaires privés et les différentes centrales syndicales et qui s'oppose à toute réglementation des tarifs, si bien que leur coût est très élevé.

Néanmoins, à travers le contrôle (direct ou par instances de collaboration interposées) de ces services, l'Etat affermit son pouvoir politique d'organisation urbaine et peut agir, comme agent planificateur, sur les zones qu'il souhaite intégrer. Grâce aux organisations syndicales corporatistes, le parti dominant continue à influencer sur la distribution des services publics concédés ; il ne paraît pas envisageable qu'une privatisation de ces services publics diminuerait le pouvoir de l'Etat ; en effet, un *renversement d'alliance* (des organisations syndicales vers les représentants du secteur privé) déboucherait plutôt sur un *transfert de clientèle* à travers lequel l'Etat conserverait son réseau d'influence par la pratique de la négociation quotidienne ; dans une telle perspective, les syndicats conserveraient leur rôle de partenaires sociaux car ils sont les garants de la pacification des rapports sociaux au sein des entreprises.

A travers ce système clientéliste, chaque acteur est responsable de la partie inférieure de la clientèle et agit donc comme *relais actif*, dépositaire d'une parcelle du pouvoir ; dans le même temps, il reste dépendant et soumis aux niveaux supérieurs ; ainsi l'ensemble peut fonctionner lorsque, selon la nature de l'enjeu, sont réorganisés et activés des réseaux préexistants. Il apparaît clairement qu'un tel système produit de l'*intégration sociale* par les liens de solidarité et de partage des gains qui le fondent.

Par ailleurs, la nature de l'enjeu peut également constituer une indication quant à la forme de la pression qui sera exercée ; il est bien évident que, s'il s'agit d'un enjeu essentiel pour la formation ou la conservation d'un pouvoir dominant, les moyens mis en jeu seront décuplés et pourront aller jusqu'à l'appropriation « clientélaire » d'instruments de pouvoirs dépendants d'administrations publiques instituées. Il en résulte que *ces instruments d'exercice du pouvoir que sont les lois, les plans ou les administrations ont une valeur plus que formelle puisqu'ils peuvent être activés efficacement selon les besoins de la situation* ; mais ils ne seront pas utilisés forcément en vue de la réalisation des objectifs pour lesquels ils avaient été conçus initialement, ce qui explique une bonne part du

décalage entre la théorie fonctionnaliste d'ordre technique et son application pratique. Telle serait la raison pour laquelle, dans de nombreuses circonstances, *il existe une incompatibilité entre le modèle de société contenu dans la théorie fonctionnaliste et les systèmes politiques fondés sur une organisation sociale de type clientélaire.*

Il faut enfin souligner que, à travers ces stratégies clientélares, chaque acteur a la possibilité de se conserver une *marge de liberté* pour entretenir un *pouvoir local spécifique* vis-à-vis des autres acteurs ; par exemple, dans les chevauchements de clientèles entre institutions qui se partagent les mêmes groupes d'usagers, chaque institution apparaît comme un recours face aux autres qui se situent à un niveau de pouvoir différent. Ainsi, pour ce qui concerne la régularisation d'une terre *ejidale* illégalement appropriée, la préoccupation première des habitants sera d'être reconnus comme occupants légitimes par les différentes autorités locales suivantes :

- d'abord par *le comité de gestion de l' « ejido »*, qui est chargé de la gestion collective de la terre et qui va accepter la vente illégale d'une partie de cette propriété nationale à un particulier (il sera remis à ce dernier un droit de cession sans aucune valeur juridique, mais constituant une simple valeur d'échange informel) ;
- ensuite par *les autorités municipales* elles-mêmes qui délivreront une attestation de résidence aux habitants qui se présenteront pour payer les impôts locaux (cette attestation équivaut à une valeur d'usage de la terre) ;
- puis par *les différentes institutions chargées de la distribution et de la gestion des services publics* ; certaines appartiennent au niveau fédéral (comme la commission d'électricité ou le service postal), d'autres au niveau municipal (comme les services de voirie et de travaux publics ainsi que les services de gestion des marchés commerciaux ou des établissements scolaires primaires), les dernières au niveau intermunicipal (comme le service chargé du drainage et de la distribution de l'eau) ; toutes ces institutions fourniront aux usagers des attestations d'occupation à une adresse précise, et des reçus en échange du paiement des services rendus ;
- enfin, *la CORETT*, du niveau fédéral (après un parcours bureaucratique long de plusieurs années et qui impliquera d'autres institutions fédérales), délivrera aux habitants des titres de propriété en bonne et due forme ayant valeur juridique d'échange formel.

A travers ce processus, chaque institution participe à la ratification formelle de l'occupation illégale et, par cette reconnaissance, elle se crée une légitimité sociale de type clientélaire : les bénéficiaires seront redeva-

bles à ces pouvoirs locaux de leur conférer une existence (ce qui favorise le *caciquisme de quartier*, ainsi que la reconnaissance électorale des bénéficiaires en échange des « faveurs » qui leur sont concédées par des institutions identifiées idéologiquement au parti dominant). Aucune de ces reconnaissances n'est cependant légale, pas même celle de la CORETT qui délivre des titres de propriété sur des terres qui, constitutionnellement, étaient inaliénables¹. Si ce processus se développe en dehors de toute légalité, il s'effectue néanmoins grâce à l'accord tacite des institutions officielles, si bien que l'occupation illégale ne peut être identifiée à un envahissement de terres. L'un des objectifs de ces multiples reconnaissances institutionnelles restera, pour les occupants des terres, l'accession à la propriété privée. Le second objectif — et non le moindre — sera de transformer la terre en un gigantesque commerce informel dont chacun des agents intermédiaires bénéficie : du cultivateur *ejidatario* qui vend la terre au promoteur qui la lotit, en passant par le notaire qui se fait payer en nature les frais d'enregistrement, puis les agents des différentes institutions qui vendent des promesses de services publics. L'effet pervers de ce processus demeure néanmoins que l'expansion urbaine s'opère en dehors de toute planification (*le fait, c'est-à-dire l'usage, prime sur le droit*), et que la régularisation fédérale par la CORETT semble s'effectuer sans aucune coordination avec les autorités planificatrices locales. Il apparaît donc clairement que *la politique urbaine décidée par le pouvoir politique consiste prioritairement à favoriser la planification sociale de type clientélaire, au détriment de la planification technocratique de type fonctionnaliste* ; la première possède l'avantage de la souplesse des négociations et de l'adaptabilité face aux situations imprévues, tandis que la seconde aboutirait à des blocages d'alliances consécutifs à la rigidité de la loi.

DE L'ÉTAT DOMINANT A L'ÉTAT GESTIONNAIRE :
LA QUESTION SOCIALE

Tout semble donc fonctionner, à Guadalajara, de manière à assurer la reproduction du système établi et ceci en garantissant les intérêts de chacun des acteurs : les chefs d'entreprises du secteur privé participent, conjointement avec les agents de l'Etat, à la définition des politiques publiques de développement industriel ; les syndicats, en tant qu'émana-

1. La réforme récente de l'article 27 de la Constitution va permettre que les *ejidos* ruraux soient vendus ; cependant la CORETT conservera ses prérogatives pour la régularisation des terres communautaires urbaines illégalement occupées.

tion du parti dominant, sont les garants de la paix sociale, ce qui permet aux entrepreneurs d'assurer leurs propres intérêts financiers et de développer leurs propres stratégies d'extension et de diversification des marchés. Cette politique de consensus explique pourquoi les structures d'organisation et de domination ont été préservées à Guadalajara, et ceci malgré la crise économique que traverse le système dans son ensemble. C'est sur la base de ce même consensus qu'a été mise en œuvre, depuis 1983, une « politique d'austérité » qui, bien que modifiant les rapports antérieurs entre l'Etat et la société, a permis de déboucher sur un équilibre entre les exigences d'intégration sociale et le « laisser-faire » vis-à-vis du secteur capitaliste — ce laisser-faire étant un élément essentiel des politiques d'ajustement structurel appliquées par les autorités de l'Etat mexicain. Il est bien évident qu'une telle politique non interventionniste — également non interventionniste vis-à-vis des services publics sociaux qui devraient être dirigés vers le secteur populaire — a favorisé aussi la reproduction et l'extension de la pauvreté urbaine.

D'une certaine manière, la politique nationale « de partenariat » inaugurée au Mexique en 1987 — lorsque fut lancé « le pacte de solidarité » — consistait à étendre à l'ensemble du pays une expérience de collaboration qui avait été testée positivement à Guadalajara au cours des années 1960, l'objectif étant *la reproduction du système de gouvernement (même si la pratique du pouvoir est différente) par la pacification des rapports sociaux, grâce à une alliance d'intérêts entre les représentants patronaux, les syndicats et l'Etat-PRI*. Dans une telle perspective, il paraît légitime de se demander quel est le devenir de l'Etat mexicain. Soumis aux politiques d'ajustement structurel, contraint à accepter la domination de la loi du marché et l'ouverture de ses frontières, toujours tributaire de systèmes sociaux de type clientéliste, l'Etat hégémonique traditionnel se fissure progressivement pour être remplacé par un Etat gestionnaire de la crise.

En effet, sur le plan économique, l'Etat n'est plus en mesure d'assurer la protection de son marché interne ; les politiques protectionnistes de substitution des importations cèdent le pas devant les pressions libérales qui précipitent à la faillite de nombreuses entreprises qui pratiquaient auparavant un « capitalisme de rente » et ne sont pas parvenues à se restructurer afin d'affronter la compétitivité internationale ; d'autre part, les entreprises et les grands groupes performants continuent à se développer dans le cadre d'un « capitalisme sauvage » qui ne supporte pas l'interventionnisme de l'Etat et ne se préoccupe pas des besoins sociaux. La stratégie actuelle de l'Etat mexicain consiste dès lors à céder sur le plan politique ce qu'il ne peut empêcher au niveau économique ; l'application des volets sociaux (partie intégrante des plans d'ajustement

structurel) constitue la seule politique active qui reste entre les mains de l'Etat et qui lui permet de se reproduire tout en préservant les intérêts capitalistes dominants.

Il faut encore souligner que le *capitalisme de rente*, au Mexique, est toujours prédominant ; il constitue même une caractéristique « étonnante » du *capitalisme à la mexicaine*. En effet, dans cette logique économique, *l'argent sert à faire plus d'argent, et dans les délais les plus brefs, ce qui transforme le secteur productif en un vaste champ d'activités spéculatives*. Ici, tout est commerce : on achète et on revend, l'objectif étant d'en retirer un bénéfice appréciable, avec une mise de fond initiale minimale qui est le plus souvent partagée grâce à un système d'actionnariat informel de type clientéliste, la propriété des biens étant répartie entre différents « socios ». Sur de telles bases, et dans un contexte d'ouverture des frontières à la concurrence étrangère, les activités productives nationales souffrent d'un manque de compétitivité, car rarement une part des bénéfices retirés de ces « affaires » est réinvestie dans la modernisation de l'outil de production ; nombre de biens échangés deviennent ainsi rapidement obsolètes. Ce système transforme la plupart des activités en commerces plus ou moins lucratifs, et les choses publiques comme privées sont considérées d'abord sous l'angle de leur valeur d'échange ; ainsi en est-il des terres *ejidales*, à la proximité des agglomérations, qui sont devenues l'objet d'un commerce spéculatif, sans que l'Etat qui en est le réel propriétaire intervienne pour garantir la poursuite des activités agricoles ; de plus, les cultivateurs eux-mêmes se transforment en promoteurs fonciers et immobiliers car il est plus rentable pour eux — à court terme — de « semer » des maisons que du maïs.

Cependant, les Programmes nationaux de solidarité (PRONASOL) ne peuvent suffire à réduire les inégalités croissantes qui fondent le sous-développement mexicain. Le clientélisme continue à être utilisé comme système social d'intégration, même s'il va à l'encontre de la volonté — exprimée par les autorités de l'Etat — de démocratisation des structures politiques. En fait, les deux systèmes, le clientéliste et le démocratique, sont toujours en vigueur, se superposant l'un à l'autre (dans une sorte d'union des contraires), les pratiques utilisées d'un côté annulant les objectifs affichés de l'autre, et ce jeu de va-et vient caractérisant la restructuration de l'ensemble du système.

Le système est également de plus en plus centralisateur afin de ne pas laisser l'Etat être débordé sur ses flancs régionaux : ce qui est distribué sous forme de solidarité est compté au niveau central, si bien que le parti au pouvoir peut se prévaloir, idéologiquement, d'une grande générosité qui servira ses fins électorales. Le monopole et l'appropriation du pouvoir sont donc toujours de règle, s'opposant à la

prise en compte de contre-pouvoirs locaux qui seraient garants d'une réelle démocratie participative.

La *capacité d'intégration du système mexicain* — d'autant plus étonnante que la situation actuelle de crise économique ne prédispose pas au calme social — s'exerce d'une manière évidente par le fait que le pouvoir politique est parvenu à instaurer cette *politique de consensus* — entre représentants syndicaux, chefs d'entreprise, responsables d'organisations populaires de masse et acteurs politiques — qui a abouti à la *pacification des rapports sociaux locaux*. Jusqu'à présent ce système a fonctionné car le *régime politique mexicain permet au parti dominant de favoriser — simultanément ou alternativement, selon le contexte historique et géopolitique — les intérêts du capitalisme sauvage sur le plan économique, et la pratique du socialisme bureaucratique centralisateur au niveau politique*. Les effets de la crise risquent cependant de produire des *tensions sociales*, notamment parce que le *problème du logement* demeure crucial et que sa non-résolution apparaît comme une source d'insatisfaction croissante — du fait d'une réduction des investissements publics.

LES LIMITES POLITIQUES DE LA PLANIFICATION

La question fondamentale posée par le problème de la planification urbaine est *la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre une véritable politique de décentralisation et d'aménagement du territoire*. Une telle politique semble en effet incompatible avec l'équilibre du rapport de forces existant entre les différents acteurs, équilibre qui fonde le système politique dans son ensemble. Cependant, la conséquence du désengagement de l'Etat vis-à-vis des services publics qui lui incombent — et la prise en charge des secteurs du logement social, ainsi que des équipements et des services urbains, fait partie des « obligations » de l'Etat vis-à-vis de la société civile — déplace l'enjeu de l'exercice et de la conservation du pouvoir, du niveau central à l'échelon local. L'*Ordre urbain* passe désormais par l'*auto-organisation locale... si possible dirigée* ; c'est ainsi que l'*impératif du contrôle politique et social de l'espace se substitue progressivement à l'objectif d'aménagement du territoire* et la réponse des représentants de l'Etat aux besoins sociaux revendiqués ne s'effectue plus en termes techniques ou matériels, mais en termes politiques. Telle est l'une des raisons — l'autre étant la nécessité de survie des citadins appauvris qui utilisent les ressources de leur culture traditionnelle — de la transposition du clientélisme en milieu urbain, comme moyen de domination permettant aux gouvernants d'éviter l'instaura-

tion de structures plus démocratiques qui seraient susceptibles de remettre leur pouvoir en question.

D'autre part, les revendications sociales peuvent également se déplacer du domaine de la demande matérielle à celui de l'aspiration à un changement politique. Tel est le cas actuellement dans de nombreux pays africains (mais non exclusivement), où l'échec des gouvernements autoritaires — issus, la plupart du temps, de dictatures militaires — à résoudre les problèmes de développement est perçu par la population comme lié à la nature même des systèmes politiques. L'échec de ces dictatures militaires révèle en fait les limites du *populisme* ; ce dernier, en cautionnant des régimes qui pratiquaient le monopole du pouvoir, a empêché l'expression de toute manifestation de contre-pouvoir — qualifiant idéologiquement celle-ci de trahison par rapport aux idéaux de libération nationale. Ce faisant, sont apparues certaines « dérives » qui caractérisent de nombreux Etats du Tiers Monde et bloquent leurs institutions (dont les institutions en charge de la planification) ; parmi les effets de dérive des systèmes, il faut mentionner la corruption, la fuite des responsabilités, la prévarication, la dilapidation des ressources nationales, la dégradation de la vie quotidienne, le non-respect des droits de l'homme (arrestations arbitraires, tortures de certains opposants, mais également marginalisation de groupes entiers de la population), l'endettement financier, l'asphyxie de l'appareil industriel et la faillite économique... D'autre part, *le passage d'un sous-développement rural dispersé à un sous-développement urbain concentré* produit des situations potentiellement explosives que reflète le cas du Mexique où 80 % des habitants des grandes villes vivent dans des conditions de surdensité ou dans une situation matérielle précaire. Tous ces « effets pervers » sont en fait structurels et marquent le décalage entre un modèle théorique de société égalitaire et la pratique de systèmes de gouvernement fondés sur l'appauvrissement des populations.

REVUE FRANÇAISE D'HISTOIRE D'OUTRE-MER
explorations, colonisations, indépendances

Éditée par

CHARLES-ROBERT AGERON, Université Paris XII

Volume 81

n° 304 (3^e trimestre 1994)

Gaëtan FELTZ et Jean-Étienne BIDOU : *La famine manori au Burundi (1943-1944.*

Jean-Claude WILLAME : *Le muyaga ou la « révolution » rwandaise revisitée.*

Lawrence C. JENNINGS : *French anti-slavery under the Restoration : the Société de la morale chrétienne.*

Jacques de CAUNA-LADEVIE : *La diaspora des colons de Saint-Domingue et le monde créole : le cas de la Jamaïque.*

COMPTES RENDUS

n° 305 (4^e trimestre 1994)

Hubert BONIN : *L'activité des banques françaises dans l'Asie du Pacifique des années 1860 aux années 1940.*

Ibrahima THIOUB : *Économie coloniale et rémunération de la force de travail : le salaire du manœuvre à Dakar de 1930 à 1954.*

Jean-Marc REGNAULT : *Les crises de l'année 1952 dans les établissements français de l'Océanie.*

Lidia MESCHY : *Jan Czekanowski et l'expédition « Mecklembourg », Afrique centrale 1907-1909.*

COMPTES RENDUS

Prix du numéro : 100 FF

Conditions d'abonnement (4 numéros par an)

France : 350 FF Étranger : 375 FF supplément avion : 60 FF

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE D'OUTRE-MER

9 rue Robert-de-Flers, 75015 Paris, FRANCE